



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNESER

Séances des 16 et 17 mars 2022

Relevé de votes

Accréditation des établissements d'enseignement supérieur des Antilles et de la Guyane en vue de la délivrance de diplômes nationaux et de grades nationaux :

Université des Antilles (Capacité, DAEU, Licence, Licence professionnelle, Master, Doctorat, Diplômes de santé) ; **Université de Guyane**: (DAEU, Licence, Licence professionnelle, Master Doctorat,) ; **Campus caribéen des arts** : DNA et DNSEP, grades licence et master

Etablissement	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Université des Antilles	16	6	2	0
Université de Guyane	16	0	8	0
Campus caribéen des arts Martinique	22	0	0	0

Cheffe du département Qualité et reconnaissance des diplômes


Catherine Malinie